RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00041
Numéro SIREN : 410 793 772
Nom ou dénomination : BASIK DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2018 sous le numéro de dépôt 14143

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

SELARL ALINEA LEX
7 quai Jeanne d'Arc
BP 58287
88108 ST DIE DES VOSGES CEDEX

V/REF :
N/REF : 97 B 41 / 2018-A-14143

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 17/10/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 20/09/2018
- Clôture des opérations de liquidation

Comptes de clôture de la liquidation

Concernant la société

BASIK DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
17 avenue des Terres Saint-Jean
ZAC les Terres Saint-Jean
88000 Epinal

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-14143 le 17/10/2018
R.C.S. EPINAL 410 793 772 (97 B 41)

Fait à EPINAL le 17/10/2018,
LE GREFFIER



BASIK DIFFUSION
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 200 000 €
Siège social : ZAC Les Terres Saint-Jean - 17 Avenue des Terres Saint-Jean
88000 EPINAL
RCS EPINAL 410 793 772

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CLOTURE DE LIQUIDATION DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit,

Le 20 septembre,

A 11 heures,

Les associés de la société BASIK DIFFUSION, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 200 000 €, divisé en 4 000 parts de 50 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social : ZAC Les Terres Saint-Jean - 17 Avenue des Terres Saint-Jean 88000 EPINAL, sur convocation du liquidateur.

Sont présents :

La Société STOCKS DIFFUSION, titulaire de 3 999 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Guy GOUGENHEIM, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy GOUGENHEIM, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2018,

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,

- le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2018,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif arrêté au 30 juin 2018 tel qu'il est présenté faisant ressortir un bénéfice de 299 € et un compte « report à nouveau » débiteur de 173.326 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 299 € du compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2018 au compte « report à nouveau » qui ressort ainsi négatif de 173.027 € et décide en conséquence qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et qu'aucun partage n'est réalisé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus entier et sans réserve au liquidateur, et lui accorde décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence des décisions qui précèdent, prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale de la société cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente Assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les deux associés.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL BASIK DIFFUSION**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 6

Adresse de l'entreprise : 17 Avenue des Terres Saint Jea 88000 EPINAL

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 1 0 7 9 3 7 7 2 0 0 0 2 2

Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 30062018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		36 000
		Autres créances (3)	BZ	46 973	CA	46 973	29 866
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF		CG		128 509
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	46 973	CK	46 973	194 374
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	46 973	1A	46 973	194 374

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise SARL BASIK DIFFUSION — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200 000)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(173 326)	37 512
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**299**	**(210 839)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**46 973**	**46 674**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		317
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		81 838
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		7 790
	Dettes fiscales et sociales	DY		57 732
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		24
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		**147 700**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**46 973**	**194 374**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		147 700
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		317

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL BASIK DIFFUSION**

Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			428 370
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL			**428 370**
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	769		1 362
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**769**		**429 732**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			109 682
	Variation de stock (marchandises)*					FT			180 334
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			777
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			500
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	286		62 435
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	184		6 137
	Salaires et traitements *					FY			143 716
	Charges sociales (10)					FZ			26 274
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA			20 940
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1		164
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**470**		**550 958**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**298**		**(121 226)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			2 957
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change					GN			
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			**2 957**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			1 333
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change					GS			
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			**1 333**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			**1 624**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**299**		**(119 602)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise **SARL BASIK DIFFUSION** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		5 510
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		41 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		**46 910**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		84
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		101 247
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		36 816
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**138 147**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		**(91 236)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	769	**479 599**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	470	**690 437**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	299	**(210 839)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.